PLAN STRATÉGIQUE 2008 2011

COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Québec

PLAN STRATÉGIQUE 2008 2011

COMMISSION DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Québec

MESSAGE DU MINISTRE

MOT DE LA PRÉSIDENTE

J'ai le plaisir de vous présenter, Monsieur le Ministre, le Plan stratégique 2008-2011 de la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

Il présente la mission, la vision, le contexte dans lequel œuvre la Commission et identifie les principaux enjeux auxquels elle devra faire face ainsi que les résultats à atteindre afin que la mise en œuvre de la réforme correctionnelle dans laquelle elle s'est récemment engagée contribue à l'amélioration de la sécurité de la population québécoise.

Une plus grande cohérence des processus de mise en liberté sous condition, une qualité décisionnelle améliorée par une meilleure information en vue de la prise de décision et par une meilleure connaissance de la clientèle, la transparence décisionnelle à l'endroit du public et des victimes et une approche améliorée en vue de mieux informer le public sur les bénéfices et les aboutissants de la mise en liberté sous condition constituent les enjeux des trois prochaines années.

La présidente de la Commission québécoise des libérations conditionnelles,

M. Marie-Andrée Trudeau

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

1. MISSION

2. VISION

3. CONTEXTE ET ENJEUX

3.1 CONTEXTE

3.2 ENJEUX

4. ORIENTATIONS, AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS ET INDICATEURS

ENJEU 1 : COHÉRENCE

ORIENTATION 1

ENJEU 2 : QUALITÉ DÉCISIONNELLE

ORIENTATION 2

ENJEU 3 : TRANSPARENCE DÉCISIONNELLE

ORIENTATION 3

ENJEU 4 : INFORMATION AU PUBLIC

ORIENTATION 4

5. CONTRIBUTION À LA VISION
ET AUX PRIORITÉS D'ACTION GOUVERNEMENTALES

TABLEAU SYNOPTIQUE

PRÉAMBULE

1. MISSION

LA COMMISSION QUÉBÉCOISE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES A POUR MISSION DE CONTRIBUER À LA PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ, TOUT EN FAVORISANT LA RÉINSERTION SOCIALE DES PERSONNES CONTREVENANTES.

2. VISION

UNE ORGANISATION CRÉDIBLE ET PERFORMANTE DONT LA QUALITÉ DES DÉCISIONS ASSURE UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ.

3. CONTEXTE ET ENJEUX

3.1 Contexte

3.1.1 INFLUENCE DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE JUSTICE PÉNALE

3.1.2 PARTENARIAT

3.1.3 DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES DE TRAITEMENT POUR LA CLIENTÈLE

publique. Des experts en recherche doivent également être associés à cette démarche de planification de programmes pour la clientèle.

3.1.4 PARTAGE INTÉGRÉ D'INFORMATION

Comme la Commission exerce une fonction d'enquête pour évaluer le risque et le potentiel de réhabilitation d'une personne contrevenante, il est essentiel qu'elle puisse compter sur les technologies de l'information intégrées en réseau avec les différents partenaires de l'administration de la justice, tant fédéraux que provinciaux, et ce, en regard du partage rapide des renseignements sur sa clientèle en vue d'une meilleure protection du public.

Bien que plusieurs travaux de planification aient été effectués à divers niveaux pour l'implantation d'un système intégré d'information de justice (SIIJ), la Commission québécoise des libérations conditionnelles continue de travailler à la planification de ce projet avec les instances du ministère de la Sécurité publique et celles du ministère de la Justice du Québec.

3.1.5 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

La clientèle de la Commission québécoise des libérations conditionnelles est en constante évolution au cours des dernières années. L'introduction au Code criminel en septembre 1996 du sursis à l'emprisonnement dans la communauté est venu modifier sensiblement le portrait de la clientèle de la Commission. Cette nouvelle sentence, conçue comme une alternative à l'emprisonnement pour les personnes méritant une peine d'incarcération de moins de deux ans, est fréquemment utilisée par la magistrature québécoise. Le Québec détient le plus haut taux d'utilisation de cette mesure. Il en résulte que le portrait des caractéristiques de la clientèle des personnes détenues pour des sentences de six mois à deux ans inclus en a été sensiblement modifié.

Avec ses travaux en cours visant à la systématisation informatique de ses processus, la Commission disposera de meilleurs moyens technologiques lui permettant d'avoir une connaissance à jour constante des caractéristiques de sa clientèle. Cette connaissance à jour permettrait notamment une meilleure planification de la formation de ses membres ainsi que des besoins de la clientèle en matière de programmes d'intervention dans la communauté.

3.1.6 VICTIMES PLUS À RISQUE

La Commission, de concert avec les instances gouvernementales, a consenti de nombreux efforts au cours de la dernière année afin de lui permettre de mieux connaître, de communiquer et d'intégrer les groupes de victimes visés par les politiques gouvernementales et toute autre victime dans ses processus menant à la prise de décision en matière de mise en liberté sous condition. La Loi sur le système correctionnel du Québec récemment mise en application reflète ces préoccupations.

Les victimes d'agressions sexuelles, de pédophilie et de violence conjugale sont plus particulièrement visées.

3.1.7 PERCEPTION DES CANADIENS FACE À LA CRIMINALITÉ ET À LA JUSTICE

3.2 Enjeux

3.2.1 CONTINUUM DANS LES EFFORTS DÉJÀ INVESTIS

- elle doit poursuivre ses orientations en vue de la mise en application des dispositions législatives adoptées afin de rendre accessibles au public et aux victimes ses décisions, de transmettre des renseignements aux victimes et de permettre à ceux qui le désirent de participer aux processus décisionnels en transmettant leurs représentations écrites;

- elle doit poursuivre ses efforts afin de mieux informer le public en général quant aux différents programmes de mise en liberté sous condition, dont les permissions de sortir et la libération conditionnelle, et sur le fonctionnement de la Commission.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission québécoise des libérations conditionnelles fait siens les enjeux suivants :

- **cohérence** des processus de mise en liberté sous condition dans la gestion de la sentence d'incarcération dans la communauté par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme correctionnelle;

- **qualité décisionnelle** basée sur une bonne analyse des problématiques de la clientèle et des possibilités de réinsertion sociale dans le cadre des programmes existants;

- **transparence décisionnelle** auprès des victimes et du public en général;

- **information du public** relativement aux réalités des programmes de mise en liberté sous condition et en regard du fonctionnement de la Commission.

4. ORIENTATIONS, AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS ET INDICATEURS

Quatre orientations guideront les actions de la Commission québécoise des libérations conditionnelles au cours des trois prochaines années :

- Assurer la cohérence des processus de mise en liberté sous condition dans la communauté
- Optimiser le contrôle de l'information en vue de la prise de décision et assurer l'expertise en matière d'évaluation du risque et de connaissance de la clientèle
- Favoriser l'accès aux décisions de la Commission par les victimes et le public
- Expliquer la mission et le rôle de la Commission au public, aux victimes, aux principaux partenaires et aux médias d'information

Enjeu 1 - Cohérence

ORIENTATION 1

ASSURER, AU SEIN D'UNE MÊME ENTITÉ INDÉPENDANTE, LA COHÉRENCE DES PROCESSUS DE MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION DANS LA COMMUNAUTÉ

AXE D'INTERVENTION : APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL DU QUÉBEC

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Poursuivre l'intégration de la gestion de la permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle, la libération conditionnelle et la permission de sortir pour visite à la famille

RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS
Mise en place de l'intégration du système de gestion des libérations conditionnelles au système intégré d'information de justice	Développement des procédures administratives et opérationnelles d'ici le 31 mars 2010
	Mise à jour annuelle des procédures administratives et opérationnelles
Mise en place d'un système de gestion des libérations conditionnelles	Première livraison du système de gestion libération conditionnelle (SGLC) le 30 juin 2008 et deuxième livraison le 30 avril 2009
	Intégration du système de gestion des libérations conditionnelles (SGLC) au système intégré d'information de justice (SIIJ) d'ici le 31 mars 2011
Maintien du taux de réussite de la permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle	Comparaison des taux annuels de demandes de permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle
Maintien du taux de réussite de la permission de sortir pour visite à la famille	Comparaison des taux annuels de demandes de permission de sortir pour visite à la famille

Enjeu 2 - Qualité décisionnelle

ORIENTATION 2

OPTIMISER LE CONTRÔLE DE L'INFORMATION EN VUE DE LA PRISE DE DÉCISION ET ASSURER L'EXPERTISE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DU RISQUE ET DE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE

AXE D'INTERVENTION : INFORMATION NÉCESSAIRE À LA PRISE DE DÉCISION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

S'assurer que la Commission dispose de toute l'information nécessaire à la prise de décision en temps opportun

RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS
Mécanismes internes pour vérifier la présence de toute l'information nécessaire à la prise de décision et pour contrôler la qualité de l'information transmise par la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique	Comparaison des taux de report pour information manquante
Mécanismes de contrôle de la qualité décisionnelle	Mise en place des mécanismes de contrôle de la qualité décisionnelle d'ici le 31 mars 2009 et nombre de contrôles sur une base annuelle

AXE D'INTERVENTION : DÉVELOPPEMENT D'OUTILS ET DE PARTENARIAT DE RECHERCHE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Optimiser les connaissances sur les caractéristiques de la clientèle

RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS
Développement d'outils informatiques permettant de colliger des données relatives au profil de la clientèle	D'ici le 31 mars 2011, développer un outil afin d'établir le profil informatique de la clientèle

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Développer un partenariat de recherche avec les Services correctionnels et les universités

RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS
Participation au Comité de concertation des Services correctionnels et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles prévu dans la Loi	Nombre de rencontres du Comité de concertation des Services correctionnels et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles ayant notamment pour mandat la détermination d'un programme de recherche et l'harmonisation des programmes de formation continue
Formation continue des membres et du personnel aux réalités d'une clientèle en constante évolution notamment par le développement d'un partenariat de formation avec divers spécialistes	Nombre de sessions de formation continue dispensées par divers spécialistes pour les membres et le personnel

Enjeu 3 - Transparence décisionnelle

ORIENTATION 3 — FAVORISER L'ACCÈS AUX DÉCISIONS DE LA COMMISSION PAR LES VICTIMES ET LE PUBLIC

AXE D'INTERVENTION : PARTICIPATION DES VICTIMES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 — Favoriser la participation des victimes aux processus décisionnels de mise en liberté sous condition

RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS
[illegible]	Comparaison du nombre annuel de victimes faisant des représentations écrites avant l'audience à la Commission

AXE D'INTERVENTION : DÉCISIONS PUBLIQUES

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 — Mettre en place les mécanismes permettant d'assurer aux victimes et au public l'accès aux décisions

RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS
[illegible]	Comparaison du nombre annuel de demandes par le public
[illegible]	Comparaison du nombre annuel de victimes rejointes pour la transmission de renseignements et des décisions de la Commission

Enjeu 4 - Information au public

ORIENTATION 4 — EXPLIQUER LA MISSION ET LE RÔLE DE LA COMMISSION AU PUBLIC, AUX VICTIMES, AUX PRINCIPAUX PARTENAIRES ET AUX MÉDIAS D'INFORMATION

AXE D'INTERVENTION : COMMUNICATION

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 — Développer une approche et des mécanismes de communication permettant de mieux faire connaître les tenants et aboutissants de la mise en liberté sous condition et le fonctionnement de la Commission

RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS
[illegible]	Mise à jour du site Web pour le 30 septembre 2008 Comparaison du taux annuel de fréquentation du site Web par le public et les partenaires gouvernementaux

5. CONTRIBUTION À LA VISION ET AUX PRIORITÉS D'ACTION GOUVERNEMENTALES

Le plan stratégique de la Commission québécoise des libérations conditionnelles répond essentiellement aux orientations gouvernementales.

La Commission québécoise des libérations conditionnelles entend contribuer de façon concrète à l'amélioration de la sécurité des citoyens du Québec par l'application et le suivi de la réforme correctionnelle du Québec.

Cette réforme vise à accroître la confiance du public dans le système de mise en liberté sous condition pour la clientèle correctionnelle purgeant une peine de plus de six mois dans un établissement de détention provincial. Elle vise également à réduire au minimum les risques associés à l'objectif de réinsertion sociale des personnes contrevenantes et à instaurer un régime plus cohérent, plus rigoureux et plus transparent de mise en liberté sous condition.

La réalisation de certains aspects de ce plan stratégique, s'effectuera entre autres, grâce à une collaboration avec les Services correctionnels du Québec, son réseau des ressources communautaires accréditées, les différents corps policiers, les commissions québécoise et nationale des libérations conditionnelles et avec l'appui d'autres partenaires de l'administration de la justice.

Enfin, ce plan stratégique améliorera sensiblement la transparence décisionnelle auprès du public et des victimes, elles-mêmes appelées à contribuer aux processus décisionnels de la Commission. Des efforts importants seront consacrés à une meilleure satisfaction et à l'amélioration de la compréhension du public et des médias d'information sur la mission et le fonctionnement des programmes provinciaux de mise en liberté sous condition.

LEAU SYNOPTIQUE

ENJEUX	COHÉRENCE	QUALITÉ DÉCISIONNELLE
ORIENTATIONS	ASSURER, AU SEIN D'UNE MÊME ENTITÉ INDÉPENDANTE, LA COHÉRENCE DES PROCESSUS DE MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION DANS LA COMMUNAUTÉ	OPTIMISER LE CONTRÔLE DE L'INFORMATION EN VUE DE LA PRISE DE DÉCISION ET ASSURER L'EXPERTISE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DU RISQUE ET DE CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE
AXES D'INTERVENTION	APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL DU QUÉBEC	INFORMATION NÉCESSAIRE À LA PRISE DE DÉCISION
OBJECTIFS	Poursuivre l'intégration de la gestion de la permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle, la libération conditionnelle et la permission de sortir pour visite à la famille	S'assurer que la Commission dispose de toute l'information nécessaire à la prise de décision en temps opportun
INDICATEURS	Développement des procédures administratives et opérationnelles d'ici le 31 mars 2010 Mise à jour annuelle des procédures administratives et opérationnelles Première livraison du système de gestion libération conditionnelle (SGLC) le 30 juin 2008 et deuxième livraison le 30 avril 2009 Intégration du système de gestion des libérations conditionnelles (SGLC) au système intégré d'information de justice (SIIJ) d'ici le 31 mars 2011 Comparaison des taux annuels de demandes de permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle Comparaison des taux annuels de demandes de permission de sortir pour visite à la famille	Comparaison des taux de report pour information manquante Mise en place des mécanismes de contrôle de la qualité décisionnelle d'ici le 31 mars 2009 et nombre de contrôles sur une base annuelle
AXE D'INTERVENTION		DÉVELOPPEMENT D'OUTILS ET DE PARTENARIAT DE RECHERCHE
OBJECTIFS		Optimiser les connaissances sur les caractéristiques de la clientèle
INDICATEURS		D'ici le 31 mars 2011, développer un outil afin d'établir le profil informatique de la clientèle
OBJECTIFS		Développer un partenariat de recherche avec les Services correctionnels et les universités
INDICATEURS		Nombre de rencontres du Comité de concertation des Services correctionnels et de la Commission québécoise des libérations conditionnelles ayant notamment pour mandat la détermination d'un programme de recherche et l'harmonisation des programmes de formation continue Nombre de sessions de formation continue dispensées par divers spécialistes pour les membres et le personnel

ENJEUX	TRANSPARENCE DÉCISIONNELLE	INFORMATION DU PUBLIC
ORIENTATIONS	FAVORISER L'ACCÈS AUX DÉCISIONS DE LA COMMISSION PAR LES VICTIMES ET LE PUBLIC	EXPLIQUER LA MISSION ET LE RÔLE DE LA COMMISSION AU PUBLIC, AUX VICTIMES, AUX PRINCIPAUX PARTENAIRES ET AUX MÉDIAS D'INFORMATION
	PARTICIPATION DES VICTIMES	**COMMUNICATION**
OBJECTIFS	Favoriser la participation des victimes aux processus décisionnels de mise en liberté sous condition	Développer une approche et des mécanismes de communication permettant de mieux faire connaître les tenants et aboutissants de la mise en liberté sous condition et le fonctionnement de la Commission
INDICATEURS	Comparaison du nombre annuel de victimes faisant des représentations écrites avant l'audience à la Commission	Mise à jour du site Web pour le 30 septembre 2008 Comparaison du taux annuel de fréquentation du site Web par le public et les partenaires gouvernementaux
	DÉCISIONS PUBLIQUES	
OBJECTIFS	Mettre en place les mécanismes permettant d'assurer aux victimes et au public l'accès aux décisions	
INDICATEURS	Comparaison du nombre annuel de demandes par le public Comparaison du nombre annuel de victimes inscrites pour la transmission de renseignements et des décisions de la Commission	

MISSION	Contribuer à la protection du public tout en favorisant la réinsertion sociale des personnes détenues en décidant de l'octroi ou du refus des programmes de mise en liberté sous condition sous la compétence de la Commission
VISION	Une organisation crédible et performante dont la qualité des décisions assure une meilleure protection de la société

Commission
des libérations
conditionnelles
Québec